

**UTILISATION ET VERIFICATION JOURNALIERE DES ECHAFAUDAGES FIXES**  
**Formation agréée Syndicat Française de l'Echafaudage du coffrage et de l'étaieement (SFECE)**  
Application de la réglementation (décret du 01/09/04, arrêté du 21/12/04)

**PUBLIC :**

- Toute personne étant amenée à utiliser un échafaudage et à effectuer les vérifications journalières supérieur à 24 mètres (hors notice technique)

**PREREQUIS :**

- Aptitude médicale aux travaux en hauteur
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas).

**OBJECTIFS :**

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Apporter aux participants :
  - Les règles et les consignes nécessaires à la bonne utilisation d'un échafaudage
  - Les connaissances permettant d'effectuer les vérifications de l'état de conservation (vérification journalière)

**METHODE PEDAGOGIQUE :**

- La présentation des règles et des principes est accompagnée d'exemples concrets.
- Diaporama
- Films / vidéos
- Photos
- Exposé participatif
- Mise en situation pratique

**DUREE :**

- 1 jour soit 7 heures

**NOMBRE DE PARTICIPANTS :**

- 3 personnes minimum/ 10 personnes maximum

**PROGRAMME :**

- 1. Analyse des risques dus à l'utilisation d'un échafaudage**
- 2. Le rôle et la responsabilité de chacun**
  - Echafaudageur, utilisateur, donneur d'ordre, les obligations spécifiques concernant les vérifications de l'échafaudage

**3. Analyse et signification des informations indiquées sur les différents panneaux disposés sur un échafaudage**

- La charge de service :
  - Répartie, ponctuelle
  - Le respect des limites de charge
- La charge par planchers :
  - Différences avec la charge de service
- La réception et les vérifications :
  - Les obligations de chacun

**4. La vérification de l'état de conservation**

- Identification des différents points permettant de s'assurer de l'état de conservation de l'échafaudage
- Etablissement de la fiche de contrôle

**5. Quand et comment accéder et circuler sur un échafaudage**

**6. Le maintien de l'échafaudage en conformité et sécurité**

- Les modifications de l'échafaudage
- Les risques et les consignes liés à l'utilisation successives d'un échafaudage par plusieurs entreprises et à la Co-activité.

**7. Les consignes et mesures compensatoires en cas d'enlèvement des protections collectives**

- Rappel de la doctrine de prévention contre les chutes de hauteur
- Quand mettre en œuvre des mesures compensatoires à l'enlèvement des protections collectives

**8. Identification des situations dangereuses**

- Comportement et réaction

**9. Evaluations et corrections**

**VALIDATION :**

- Une attestation de formation professionnelle sera délivrée aux participants ayant satisfait à l'évaluation.
- Une attestation de compétence sera remise à l'entreprise
- Un compte rendu individuel est remis à l'entreprise en cas d'échec à l'évaluation.